

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Communautaire**  
**De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE**

**Séance du 25 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 18 novembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	50

**CONVOCAATION**

Datée	Du 18/11/21
Affichée	du 18/11/21

**OBJET**

**Marché de travaux du  
complexe culturel à L'Aigle :  
modifications aux lots  
3, 4, 5, 6, 8, 14 et 15**

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Eric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Charlène RENARD, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO  
Marie-Odile TAVERNIER a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN  
Pascal SUARD a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Christian BARBIER  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Didier COUSIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Fleur GOSSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

**Représentés :** Serge GODARD représenté par Sylvain GANDAIS  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE

**Absents excusés :** Didier PITOU  
Mireille NOGUET  
Fabrice GLORIA

**Absent :** Philippe CROTEAU

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 20 février 2020 et du 23 juillet 2020, les marchés de travaux du complexe culturel à L'Aigle ont été attribués aux entreprises. Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications aux marchés pour les lots ci-dessous, dont certaines sont des conséquences des manquements de la SAS ENTREPRISE ROMAGNE attributaire du lot n° 1 « VRD - fondations - gros-œuvre - maçonnerie », marché dont la résiliation vous a été proposée par délibération ce jour :

➤ Lot n° 3 couverture - bardage attribué à l'entreprise DELVALLEE GONDOUIN :

Avenant n° 2 pour une plus-value de 23 967,35 € HT soit 28 760,82 € TTC (soit une variation cumulée avec l'avenant n° 1 correspondant à 19,29 % du montant du marché de base), qui comprend les prestations suivantes :

- Création d'une cornière au niveau du fond de salle de la salle 400 pour un montant de + 2 954,04 € HT (Travaux complémentaires concernant le lot n° 1 Gros-œuvre Maçonnerie) ;
- Pose d'un isolant complémentaire dans la salle 400 pour un montant de + 7 058,24 € HT (demande complémentaire de la Maîtrise d'œuvre) ;
- Découpe des plateaux supports et ajustement du bardage pour un montant de + 2 154,64 € HT (Travaux complémentaires concernant le lot n° 1 Gros-œuvre Maçonnerie) ;
- Travaux complémentaires dus à des ajustements sur les lanterneaux de désenfumage, pose de câblages complémentaires et pilotage de l'amenée d'air pour un montant de + 11 800,43 € HT (travaux dus à des demandes du Contrôleur technique).

➤ Lot n° 4 toiture - étanchéité attribué à l'entreprise DELVALLEE GONDOUIN :

Avenant n° 2 pour une plus-value de 10 447,06 € HT soit 12 536,47 € TTC (soit une variation cumulée avec l'avenant n° 1 correspondant à 9,41 % du montant du marché de base), qui comprend les prestations suivantes :

- Isolant complémentaire sur relevé d'étanchéité de la salle 400 pour un montant de + 4 551,59 € HT (Demande complémentaire de la maîtrise d'œuvre) ;
- Décoffrage sur la salle 150 et couverture supplémentaire pour un montant de + 2 410,24 € HT (Travaux complémentaires concernant le lot n° 1 Gros-œuvre Maçonnerie) ;
- Désenfumage – Câblage et pilotage de l'amenée d'air au niveau des lanterneaux de désenfumage pour un montant de + 3 485,23 € HT (Travaux dus à des demandes du contrôleur technique).

Acte rendu exécutoire après publication le 30 novembre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER

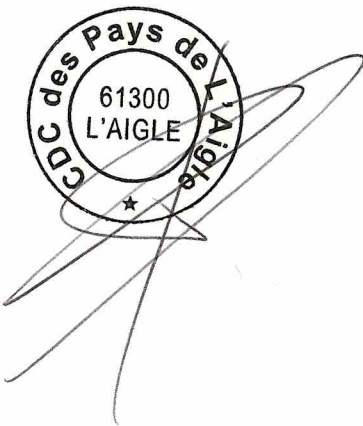




- Lot n° 5 Menuiseries Extérieures attribué à l'entreprise SEBIRE :  
Avenant n° 1 pour une plus-value de 5 508,79 € HT soit 6 610,55 € TTC, (soit environ 4,16 % du montant du marché), qui se décompose comme suit :
  - Rajout de cornières pour pose en applique de la menuiserie pour un montant de + 922 € HT (Travaux complémentaires concernant le lot 1 Gros-œuvre Maçonnerie) ;
  - Mise en place de protections temporaires sur les cadres des menuiseries relatives à la protection du personnel sur le chantier pour un montant de + 4 586,79 € HT (Travaux complémentaires concernant le lot 1 Gros-œuvre Maçonnerie).
  
- Lot n° 6 Menuiseries Intérieures bois - Agencement attribué à l'entreprise LA FRATERNELLE :  
Avenant n° 1 pour une plus-value de 2 823,98 € HT soit 3 388,78 € TTC, (soit environ 0,87 % du montant du marché), qui se décompose comme suit :
  - Modifications de la taille des châssis vitrés des salles 60 et 150 pour un montant de + 2 823,98 € HT (demande complémentaire suite à des précisions apportées dans les études en phase EXE, demande du scénographe) ;
  
- Lot n° 8 Electricité attribué à l'entreprise VIGOURT :  
Avenant n° 2 pour une plus-value de 3 442,50 € HT soit 4 131 € TTC, (soit une variation cumulée avec l'avenant n° 1 correspondant à 1,92 % du montant du marché de base), qui correspond à la prestation suivante :
  - Réservations à réaliser dans les bétons pour passage des réseaux et mise à la terre du bâtiment pour un montant de + 3 442,50 € HT (Travaux complémentaires concernant le lot n° 1 Gros-œuvre Maçonnerie).
  
- Lot n° 14 Machinerie scénique attribué à l'entreprise AMG FECHOZ :  
Avenant n° 1 pour une plus-value de 14 170 € HT soit 17 004 € TTC, (soit environ 4,24 % du montant du marché de base), comprenant :
  - La modification du cadre de scène pour des impératifs liés au cadrage de l'image dans la salle 400 (demande complémentaire suite à des précisions apportées dans les études en phase EXE, demande du scénographe).
  
- Lot n° 15 Electricité scénique attribué à l'entreprise AUVISYS :  
Avenant n° 1 pour une moins-value de 5 216,80 € HT soit 6 260,16 € TTC, (soit environ -1,31% du montant du marché de base), qui correspond à la prestation suivante :
  - Moins-value liée au retrait d'un enrouleur au niveau du cadre de scène dans la salle 400.

Acte rendu exécutoire après  
publication le 30 novembre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Lot	Nom de l'entreprise	Montant HT des offres retenues	Avenants validés au conseil du 10/12/2020	Avenants validés au conseil du 30/09/2021	Avenants soumis au conseil du 25/11/2021	Total avenants	Nouveau montant HT du marché après avenants
1	ROMAGNE	1 960 779,63 €	39 770,05 €	-7 825,77 €		31 944,28 €	1 992 723,91 €
2	SERRU	140 634,68 €	-9 682,50 €			-9 682,50 €	130 952,18 €
3	DELVALLE GONDOIN	158 326,68 €		6 577,34 €	23 967,35 €	30 544,69 €	188 871,37 €
4	DELVALLE GONDOIN	126 378,63 €		1 441,83 €	10 447,06 €	11 888,89 €	138 267,52 €
5	SEBIRE	132 250,00 €			5 508,79 €	5 508,79 €	137 758,79 €
6	FRATERNELLE	323 370,53 €			2 823,98 €	2 823,98 €	326 194,51 €
7	SANI CHAUFFAGE ELAIRGIE	568 395,05 €		15 354,63 €		15 354,63 €	583 749,68 €
8	VIGOURT	331 819,44 €		2 918,52 €	3 442,50 €	6 361,02 €	338 180,46 €
9	PIM	291 842,55 €				0,00 €	291 842,55 €
10	DELAVALLEE	158 780,00 €				0,00 €	158 780,00 €
11	SOLS DELOBETTE	104 135,40 €				0,00 €	104 135,40 €
12	KMSA	265 000,00 €		5 061,80 €		5 061,80 €	270 061,80 €
13	ABH	35 560,00 €				0,00 €	35 560,00 €
14	AMG FECHOZ	333 858,60 €			14 170,00 €	14 170,00 €	348 028,60 €
15	AUVISYS	399 709,84 €			-5 216,80 €	-5 216,80 €	394 493,04 €
16	TACC KINOTON	272 722,50 €				0,00 €	272 722,50 €
17	SAMIA DEVIANNE	174 929,07 €				0,00 €	174 929,07 €
18	KLESLO	40 041,75 €				0,00 €	40 041,75 €
19	CONCEPT RESINE	42 907,55 €				0,00 €	42 907,55 €
	Ne sera jamais attribué - option abandonnée					0,00 €	
		5 861 441,90 €	30 087,55 €	23 528,35 €	55 142,88 €	108 758,78 €	5 970 200,68 €

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-1 à R2194-9,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-031 du Conseil Communautaire en date du 20/02/2020 portant attribution des marchés relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle hors lots n° 6, 10 15 et 16,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-086 du Conseil Communautaire en date du 23/07/2020 portant attribution des marchés lots n° 6, 10, 15 et 16 relatifs à la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-12-10-216 du Conseil Communautaire en date du 10/12/2020 portant modification n° 1 au lot n° 1 voirie, réseau divers, gros-cœuvre relatif à la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-12-10-217 du Conseil Communautaire en date du 10/12/2020 portant modification n° 1 au lot n° 2 charpente métallique relatif à la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-170 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 portant modification n° 2 au lot n° 1 VRD, Maçonnerie, Gros-Cœuvre, modifications n° 1 aux lots n° 3 Couverture-Bardage, n° 4 Toiture étanchéité, n° 7 Ventilation chauffage plomberie, n° 8 Electricité et n° 12 Métallerie-Serrurerie relatifs à la construction du Complexe Culturel à L'Aigle,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 23/11/2021 concernant les modifications aux marchés des lots n° 3 et n° 4,

Acte rendu exécutoire après publication le 30 novembre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER





Serge DELAVALLÉE ne prend pas part au vote.

Le Conseil après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** les modifications suivantes :

- ✓ Modification n° 2 au lot n° 3 couverture/bardage pour une plus-value de 23 967,35 € HT soit 28 760,82 € TTC,
- ✓ Modification n° 2 au lot n° 4 toiture/étanchéité pour une plus-value de 10 447,06 € HT soit 12 536,47 € TTC,
- ✓ Modification n° 1 au lot n° 5 menuiseries extérieures pour une plus-value de 5 508,79 € HT soit 6 610,55 € TTC,
- ✓ Modification n° 1 au lot n° 6 menuiseries Intérieures bois - agencement pour une plus-value de 2 823,98 € HT soit 3 388,78 € TTC,
- ✓ Modification n° 2 au lot n° 8 électricité pour une plus-value de 3 442,50 € HT soit 4 131 € TTC
- ✓ Modification n° 1 au lot n° 14 Machinerie scénique pour une plus-value de 14 170 € HT soit 17 004 € TTC.
- ✓ Modification n° 1 au lot n° 15 Electricité scénique pour une moins-value de 5 216,80 € HT soit 6 260,16 € TTC

➤ **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ces dossiers.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après  
publication le 30 novembre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER

